

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

### Procès-verbal

L'an deux mil dix-neuf, le douze novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

**Présents :** Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

### Délibérations

#### 1. Tarifs 2020 location salle polyvalente et gîte mairie

Cette délibération annule et remplace la délibération du 14/10/2019.

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote des tarifs applicables en 2020, pour la location de la salle polyvalente et du gîte mairie.

SALLE POLYVALENTE / TARIFS 2020				
	Gîte du Mont Aiguille	Habitants/résidents Chichilianne	Associations (domicile <i>ou</i> activités à Chichilianne)	Autres clients
Week-end	200 € + 150 € caution*	380 € + 150 € caution*		400 € + 150 € caution*
Journée / Soirée	100 € + 150 € caution*	280 € + 150 € caution*	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 location gratuite/an + 150 € caution*</li><li>• 150 € (<i>pour les locations suivantes</i>) + 150 € caution*</li></ul>	300 € + 150 € caution*
Semaine	700 € + 150 € caution*	1 000 € + 150 € caution*		1 300 € + 150 € caution*

\* caution ménage, suivant l'état des lieux au moment de la restitution des clés

GÎTE 17 places / TARIFS 2020	
Hébergeurs Chichilianne	10 € / nuitée / personne +150 € caution*

*Refusée à l'unanimité*

#### 2. Accord de principe pour le transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Trièves

Le Maire expose au conseil municipal que le Préfet de l'Isère, en attendant le vote de la loi sur le transfert de la compétence eau des communes aux communautés de communes, demande aux conseils municipaux de voter un accord de principe pour ce transfert prévu pour le 01/01/2020.

*Commentaire :* La loi Notre prévoit le transfert de la compétence eau à la CCT. Elle n'est pas votée à 45 jours de son application. Son esprit ayant été détourné par de vagues possibilités de subvention, le pilotage technocratique prévu est sans lien avec la réalité de notre territoire de montagne et accumulerait les contraintes et les normes. Ce transfert aboutirait à un doublement du prix de l'eau en 6 ans à Chichilianne. Il permettrait une privatisation prévisible de cette ressource naturelle. Il n'apporterait aucune amélioration de service pour les habitants. Il déposséderait la commune d'une de ses principales compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité de voter le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Trièves.

### **3. Prime de panier pour les agents d'accueil au foyer de ski de fond**

M. le Maire propose au conseil municipal d'allouer une prime de panier aux agents d'accueil du foyer de ski de fond, pour la saison 2019/2020.

Le montant de cette prime s'élève à 6,60 € par jour de présence au foyer de ski de fond.

*Commentaire :* Une prime de panier est accordée aux agents d'accueil du foyer, contraints d'être présents sur leur lieu de travail en journée continue.

*Adoptée à l'unanimité*

### **4. Prime d'insalubrité pour les agents techniques**

Le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'attribuer une prime d'insalubrité aux agents techniques communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe d'attribution d'une prime d'insalubrité aux agents techniques communaux.

*Commentaire :* Le conseil municipal souhaite accorder une prime d'insalubrité aux agents techniques qui interviennent sur le réseau d'assainissement. Le calcul est en cours.

*Adoptée à l'unanimité*

### **5. Demande de subvention par l'école primaire de Clelles pour l'organisation d'un voyage scolaire**

Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de l'école primaire de Clelles pour l'organisation d'un voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer 50 € à chaque enfant habitant à Chichilianne, scolarisé à Clelles et participant au voyage scolaire.

*Commentaire :* une dérogation a été accordée par la CCT à un élève de Chichilianne, scolarisé à Clelles. Sa classe part en voyage scolaire et l'école nous sollicite pour une aide financière. Certains conseillers regrettant la dérogation ne sont pas favorables à cette aide.

*Adoptée : 5 voix pour / 3 voix contre / 1 abstention*

## **Divers**

### **1. Présentation du budget prévisionnel pour les embauches du pisteur et du dameur**

Une présentation complémentaire est souhaitée avant délibération.

### **2. Accompagnement dans le car scolaire des enfants de moins de 5 ans**

Un nouvel appel à candidature va être lancé pour remplacer l'actuel accompagnateur, qui s'arrête.

### **3. Travaux du SEDI (syndicat d'électricité)**

Les travaux se feront en février 2020. La ligne reste sur son emplacement actuel. Le transformateur en béton sera détruit et remplacé par un plus petit.

### **4. La commission « tourisme » communale**

devient la commission « Vie du village et Tourisme ».

- La dernière journée citoyenne prévue a été annulée par manque d'équipements (tronçonneuses notamment).
- Le sentier de liaison la Lauze – le Pleynet – la Touche va être inscrit au PDIPR (plan départemental des sentiers). Il permettra de faire la boucle Pas de l'Aiguille – Pas de l'Essaure hors goudron.
- Ouverture paysagère au Bissard : un chantier bénévole se tiendra le 13 novembre 2019.

### **5. Tilleul de la place de l'Eglise**

Une expertise est envisagée. Il semble perdre un nombre anormal de branches.

## **6. Travaux voirie**

Les derniers travaux Chateaueux / les Oches / tronçon montant vers le relais télévision au-dessus du village seront réalisés à partir du 18 novembre (retard possible si météo défavorable). Une communication sera faite par Flash Infos.

## **7. Travaux divers**

La commune s'est engagée en début de mandat à une rénovation des fours, de la passerelle de Ruthière et des fontaines du village.

Dans le cadre de ce programme de rénovation, la fontaine du haut du village a été inaugurée en présence des habitants du quartier.

Une erreur s'est glissée dans l'article du Dauphiné Libéré : Xavier de Virieu est décédé le 22 janvier 1953.

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu  
Le Mardi 10 décembre 2019 à 20h30.**

*Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat*